

DELIBERATION 2017-29

LE 16 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 10 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PAINTRAND J-F. procuratlon à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuratlon à Mme GUIRAUD I. - M. ATLAN J. procuratlon à Mme FABRY V.

ABSENTS EXCUSES : Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions de fonctionnement 2017 aux associations de la Commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2017. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2017	MONTANT OBTENU POUR 2016	MONTANT PROPOSE POUR 2017	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Arc LAtt' Védas	111	550,00 €	700,00 €	
AS Collège	120	4 000,00 €	4 000,00 €	
Association de self défense - AJL	46	450,00 €	450,00 €	
Cyclo tourisme	36	200,00 €	600,00 €	M. CLAMOUSE
Ecole de Karaté de Saint Jean de Védas	52	900,00 €	900,00 €	
Gym club védasien	210	6 750,00 €	6 000,00 €	
Judo club védasien	76	900,00 €	900,00 €	
Pignon Libre	43	900,00 €	900,00 €	
Racing club védasien (RCV)	428	10 000,00 €	9 000,00 €	

			Envoyé en préfecture le 22/03/2017 6 300,00 €	Reçu en préfecture le 22/03/2017 6 300,00 €
Rugby olympique védasien (ROV)	237	6 300,00 €	6 300,00 €	
Saint Jean de Védas Basket association	167	7 110,00 €	7 110,00 €	
Spirale védasienne – GRS	58	1 800,00 €	1 800,00 €	
Tennis club de Saint Jean de Védas	443	1 100,00 €	1 100,00 €	
Védas Endurance	191	900,00 €	1 250,00 €	
Vélo club védasien	64	4 050,00 €	4 050,00 €	
Wildcats Flag Football	10	200,00 €	200,00 €	
ASCL/foyer rural	1 091	10 450,00 €	10 450,00 €	
TOTAL	/	/	55 700,00 €	

VOLET CULTUREL

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2017	MONTANT OBTENU POUR 2016	MONTANT PROPOSE POUR 2017	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Le jardin de Dévas	64	0,00 €	1 500,00 €	
Club taurin l'encierro	23	2 700,00 €	2 700,00 €	
Gospel giving singers	30	450,00 €	450,00 €	
Obliques	119	300,00 €	300,00 €	
Ouvre boîte	152	1 350,00 €	1 500,00 €	
TOTAL	/	/	6 450,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2017	MONTANT OBTENU POUR 2016	MONTANT PROPOSE POUR 2017	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Comité de jumelage St Jean / Librilla	83	5 400,00 €	5 400,00 €	
D'Aici d'Alai	95	200,00 €	200,00 €	
Syndicat des chasseurs	69	900,00 €	900,00 €	
Club Vendémiaire	120	1 700,00 €	1 700,00 €	
Espoir pour un enfant	565	300,00 €	300,00 €	
FNACA	74	120,00 €	120,00 €	
Comité des festivités	20	0,00 €	15 000,00 €	M. TRINDADE M. MARTIN-LAVAL
TOTAL	/	/	23 620,00 €	23 620,00 €

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

~~22 MARS 2017~~

ID : 034-213402704-20170322-2017_29-DE

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2017, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

